

Le député Laurent Alexandre en visite à l'école

A l'occasion de la rentrée scolaire, les élèves de l'école de la Fontaine ont eu la visite surprise du député Laurent Alexandre, accompagné du maire Gilles Ruscassié. Dans la classe de CM1-CM2 de Marion Puech, le parlementaire a présenté son parcours et expliqué le rôle des députés, « *représentants de tous les Français* ». Ancien ouvrier de l'aéronautique à Figeac, il a été élu en 2022 puis réélu en 2024. Le maire a profité de la rencontre pour évoquer le bon état financier de la commune et le futur projet de rénovation énergétique de l'école maternelle.



Un nouveau visage à l'école



Depuis la rentrée, Émeline Laleuf, originaire de Toulonjac, a rejoint le groupe scolaire La Fontaine dans le cadre du Service civique. Maman d'un petit Maxime, elle assiste les agents techniques lors des récréations, de la garderie et à la cantine, tout en aidant à la bibliothèque municipale. Engagée pour huit mois, Émeline perçoit une indemnité de 619,83 € versée par l'État et une participation communale de 114,85 €. Par ce recrutement, la mairie soutient à la fois la jeunesse et les services rendus aux écoliers.

Gros arrivage de livres à la bibliothèque !

La bibliothèque de Toulonjac, située près de la mairie, enrichit ses rayons de plus de 600 livres prêtés par la Médiathèque départementale de l'Aveyron. Romans, BD, mangas, documentaires, biographies ou contes : le choix est vaste et varié. Les abonnés peuvent aussi réserver gratuitement tout titre du catalogue départemental et accéder en ligne à des milliers de films, magazines et concerts. Olga, Christine, Cathie, Martine, Simone et Dominique accueillent le public avec convivialité chaque mercredi (14h-17h) et samedi (10h-12h) site : <https://sites.google.com/view/biblitoulonjac/accueil>



Les oiseaux, nos alliés naturels contre les frelons asiatiques



Les nids de frelons qui apparaissent en haut des arbres avec la chute des feuilles ne nécessitent aucune intervention. A Toulonjac, un gros nid de frelons nargue les promeneurs en haut du grand chêne, au bord du ruisseau, près du square. En hiver, les frelons asiatiques y sont inactifs ou presque. Très vite, mésanges, sitelles et rouges-gorges percent ces grosses boules de papier pour y prélever les larves et individus qui survivent encore au froid. Ces oiseaux communs se sont donc adaptés à la présence de cette espèce invasive, désormais considérée comme une source précieuse de protéines. Les spécialistes rappellent que, malgré son image inquiétante, le frelon asiatique provoque des piqûres douloureuses mais n'a jamais causé de décès en France. Quant aux nids, entièrement vidés puis abandonnés, ils ne seront jamais réoccupés la saison suivante.

toulonjac.fr
Outil pratique pour les habitants et les visiteurs.
Démarches, infos locales, patrimoine, tourisme, comptes rendus conseils municipaux et agenda y sont regroupés.
Le numérique complète l'accueil en mairie !

Les seniors en balade à Tulle

Lundi 22 septembre, les seniors de Martiel et Toulonjac ont profité d'une agréable escapade à Tulle à bord d'un car Ruban bleu. Au programme : visite de la cité de l'accordéon avec ses collections d'instruments, découverte de la dentelle au point de Tulle et de la manufacture d'armes. Le déjeuner au restaurant du Lac à Seilhac a régalié les convives avec un menu régional, accompagné d'un vin de Cahors. L'après-midi, les participants ont exploré les Ardoisières de Travasac, admirant le site et les gestes ancestraux des ardoisiers. Une journée conviviale et enrichissante, alliant culture, patrimoine et détente.



Rappel des règles de voisinage en ce qui concerne les haies et les arbres

- Un arbuste d'une hauteur inférieure à 2 m doit être planté à une distance de 0,50 m minimum de la limite séparative.
- Un arbre d'une hauteur supérieure à 2 m devra être installé à une distance de 2 m.
- La prescription trentenaire démarre non pas à la date de la plantation mais à la date où la plantation est devenue irrégulière.
- Les propriétaires des arbres plantés à proximité d'une limite ont obligation de couper les branches qui franchissent leur terrain.
- Le propriétaire d'un arbre qui tombe chez le voisin doit assumer les dégâts.
- Les fruits d'une branche d'arbre appartenant à un voisin, même si celle-ci dépasse chez vous, ne vous appartiennent que lorsqu'ils sont tombés naturellement au sol.
- Sauf prescription trentenaire l'administré peut exiger que les branches qui dépassent chez lui soient coupées mais il ne pourra pas les couper lui-même sauf pour les racines, ronces et brindilles ou accord du voisin.

Rentrée scolaire : effectifs stables et nouvelle enseignante

La rentrée s'est déroulée sereinement à l'école de la Fontaine, où 48 enfants sont accueillis, un chiffre stable par rapport à 2024. Nouvelle professeure des écoles, Marion Puech à qui toutes et tous souhaitent la bienvenue, succède à Sandrine Avila. Titulaire d'une licence d'histoire, elle enseigne en cycle 3 à 23 élèves, tandis que Zoé Barriac, directrice, encadre 24 enfants en maternelle et CP, assistée de Tania Vernet (AESH). L'équipe des agentes associées à l'école comprend actuellement Nathalie Gayraud, Maryse Parra, Chantal Vettese et Emeline Laleuf.

Nouvelle baisse des tarifs de la cantine

Quotient familial	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs
0 à 1000	1,00 €	1,00 €
De 1001 à 1300	3,50 €	3,80 €
> à 1301	3,90 €	4,50 €



Halloween : le village envahi par de petits monstres

Sous un soleil d'automne, une trentaine d'enfants déguisés en vampires, sorcières et autres créatures effrayantes ont envahi les rues de Toulonjac pour fêter Halloween. Partis du Cantou, ils ont parcouru le bourg et le quartier de Panissal en quête de friandises, accueillis avec bonne humeur par des habitants complices, maisons décorées et bols de bonbons à la main. Rires, maquillages et cris de « *Des bonbons ou un sort !* » ont animé la soirée dans une ambiance joyeuse et conviviale. Un Halloween réussi, plein de gourmandise et de beaux souvenirs pour les petits Toulonjacois.



Décos de Noël

Encore un grand merci aux petites mains qui n'ont pas compté leur temps pour décorer notre cadre de vie aux couleurs des fêtes de fin d'année !



Les écoliers commémorent l'Armistice du 11 novembre 1918

Lundi 10 novembre, sous la conduite bienveillante de Marion Puech, professeure des écoles, et de Tania Vernet, AESH, les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont rendu hommage aux héros Toulonjacois morts pour la France. Dans un moment empreint de recueillement, les enfants ont observé une minute de silence, puis ont cité un à un les noms des 24 combattants inscrits sur le monument aux morts. À l'issue de la cérémonie, Mme Puech a pris le temps d'expliquer aux élèves la signification de mots parfois méconnus des jeunes générations : armistice, gerbe, hommage et devoir de mémoire. Une manière sensible et pédagogique de transmettre la mémoire collective et de rappeler l'importance du souvenir.



Le lendemain, nous étions plus de cinquante pour la cérémonie



Les écoliers aiment la nature propre

Le 26 septembre, les élèves de l’école de la Fontaine, accompagnés de leurs enseignantes et des agentes municipales, ont participé à une collecte de déchets autour du Terrefort et du stade du Roucan. Soutenue par le centre Leclerc de Bernussou, l’opération a permis de sensibiliser les enfants à la protection de l’environnement. « Ramasser, c’est bien, mais comprendre pourquoi, c’est essentiel », ont rappelé les enseignantes.



En voiture, seniors !

Vendredi 26 septembre, une vingtaine de seniors ont participé à une journée de prévention routière à la salle des fêtes de Toulonjac, organisée par le Point Info Seniors d’Ouest Aveyron Communauté et la Mutualité Française Occitanie. Au programme : révision du code, conduite accompagnée, essais de véhicules électriques, gestes de premiers secours et simulateur d’alcoolémie. Animée par des auto-écoles, des professionnels de la gendarmerie et des pompiers, la journée s’est déroulée dans une ambiance conviviale autour de cafés et pâtisseries. D’autres sessions sont prévues en 2025.

L’atelier de danse traditionnelle

Tous les mercredis à 20h30, dans la salle des fêtes le Cantou, les danses traditionnelles et en ligne reprennent, sous l’autorité bienveillante et pédagogique de Marie Gaucher, responsable de cette association. Venez passer un moment de détente et de loisirs, confirmés ou débutants seront les bienvenus.



La mairie soigne le petit patrimoine

Soucieuse de préserver l’image de la commune, la municipalité veille à entretenir son petit patrimoine, témoin discret de son histoire. Récemment, le maire Gilles Ruscassié et son adjoint Claude Bajard ont nettoyé les abords envahis par la végétation de la grande croix de pierre située au bord de la route du Rouergue, peu après le cimetière. Grâce à leur intervention, le monument, érigé en 1833 par les paroissiens, retrouve toute sa visibilité. Régulièrement fleuri par des habitants, il reste un symbole de mémoire collective. Un bel exemple d’initiative citoyenne au service du patrimoine et du cadre de vie communal.



Élections municipales : nouvelles règles

En application de la loi du 21 mai 2025, les prochaines élections municipales marquent un changement majeur : le scrutin de liste paritaire devient la règle, y compris pour les communes de moins de 1 000 habitants. Jusqu’ici, les petites communes comme la nôtre élaient leurs conseillers au scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible. Ce système ne permettait pas d’assurer la parité entre les femmes et les hommes. Pour faciliter la constitution des listes, une dérogation est prévue : les listes peuvent comprendre jusqu’à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir. Un assouplissement réservé aux communes de moins de 1 000 habitants. Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs : - **harmoniser les règles électorales** entre toutes les communes, - **favoriser la parité** : aujourd’hui, les femmes représentent seulement 37,6 % des élus dans les communes de moins de 1 000 habitants, - **répondre à la crise de l’engagement** qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Je précise que nous avons la parité actuellement au conseil municipal de Toulonjac, même si ce n’était pas une obligation avec l’ancien mode de scrutin. Donc, pour résumer, le 15 mars prochain (s’il n’y a que 2 listes) ou les 15 et 22 mars (s’il y a plus de deux listes), si nous voulons donner notre voix à une liste il faudra la déposer complète dans l’urne, sinon notre vote sera considéré comme nul.

L’état-civil des derniers mois

Naissances :

- Le 18 juillet, Soën Mazenc, de Mme Iacino Maëva et M. Arnaud Mazenc
- Le 22 juillet, Luna Delpech, de Mme Jessy Lombard et M. Kévin Delpech
- Le 25 juillet, Pap-Ali Gueye, de Mme Fatou Diop et M. Frédéric Gueye



Mariages :

- Le 9 août 2025, Lydie Bordessoulles et Thierry Esclusa,
- Le 30 août, Laetitia Bonnet et Thomas Godard



Décès :

- 4 juillet 2025, Antoine Plauzolles, 100 ans.
- 23 juillet 2025, Daniel Torres, 63 ans
- 27 août 2025, Jeanine Tournemire, 91 ans
- 12 nov 2025, Maryse Bourdoncle-Delbès, 57 ans
- 18 nov 2025, Guy Langerault, 79 ans



Le périodique de Toulonjac * Décembre 2025

Le mot du maire

Voici le dernier numéro de la Gazette. Du moins le dernier que je dirige. Vous le savez, je ne serai plus le maire de Toulonjac après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Je ne ferai pas ici le bilan des actions et réalisations nombreuses menées depuis 6 ans. Je préfère parler d’avenir avec le dernier projet d’envergure : la rénovation énergétique de l’école maternelle, son accessibilité, ainsi que la rénovation énergétique de l’école primaire, plus les mises aux normes pour les deux bâtiments (notamment au niveau de l’électricité). Une première phase d’environ 200 000 € sera terminée à la prochaine rentrée scolaire, j’en ai déjà parlé, et nous tenons les délais. La seconde phase, d’un montant similaire, suivra en fonction de la politique de mon successeur et de son équipe.

Ah si, quand même, je dois parler du chemin qui va du cimetière au lotissement des Jonquilles (nous pouvons l’appeler « **Chemin de la caselle** », puisqu’il y en a une !)... Nous aurions dû l’inaugurer il y a plusieurs mois, mais nous avons pris du retard, imposé par la DDT et ses demandes administratives. Bon, voilà qui est réglé, et comme convenu nous allons également installer un parcours sportif et de santé, normalement prévu pour Noël. Nous inaugurerons chemin et parcours le jour des vœux de la mairie, soit le 17 janvier à 16h00 (voir l’invitation ci-dessous).

Les élections, vous le savez, seront profondément différentes de ce que nous connaissions jusqu’à présent, car désormais le vote se fait par liste entière. Nous ne pourrons donc pas rayer de noms, sous peine de voir notre bulletin annulé. Je vous laisse feuilleter cette édition, principalement alimentée par les articles de M. Valette Dominique, qui a créé notre périodique, et que je tiens à remercier ici pour toute l’aide qu’il m’a apportée pour les différents numéros de la Gazette. Je remercie toute l’équipe des conseillers municipaux, je leur certifie qu’ils peuvent être fiers de tout ce que nous avons réalisé ensemble.

Je remercie également les agentes et agents avec qui je me suis plu à travailler. Nous avons peu à peu construit une relation de confiance réciproque, il m’a été plaisant de les côtoyer durant mon mandat.

Je remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans différents projets et/ou pour des petits travaux, des embellissements de notre cadre de vie, des aides ponctuelles ou sur la durée. Ils ont aussi contribué à maîtriser notre budget. Je remercie les habitants de Toulonjac de m’avoir fait confiance pour ce mandat qui s’achève. J’ai beaucoup appris en vous représentant, cette expérience aura été très enrichissante.

Je vous souhaite de passer une très bonne année 2026. Traversez-la entourés de gens que vous aimez, gardez la santé et faites fructifier vos projets.

Gilles Ruscassié

